
Note : Pour une description détaillée des objectifs et des modalités du concours, veuillez consulter le document *Concours Projets innovants*.

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE PRÉSENTATION

Afin d'assurer un examen équitable des propositions de projet, le document doit être maintenu en format lettre (8 ½ × 11), avec une police de caractères Arial 10 points, simple interligne.

Les sections 3 à 6 doivent totaliser un maximum de 8 pages. La longueur maximale des réponses attendues est indiquée pour chacune de ces sections. À titre indicatif, une longueur est également suggérée pour les rubriques des sections 3 et 4. Vous pouvez choisir d'utiliser plus ou moins d'espace pour chaque rubrique, pourvu que le maximum de pages pour l'ensemble de chaque section soit respecté. Les différentes grilles à annexer à la proposition de projet détaillée (Objectifs et indicateurs de suivi du projet, Plan de réalisation du projet, Analyse SWOT et Analyse des parties prenantes) sont en format légal (8 ½ × 14) et elles ne sont pas incluses dans le maximum de 8 pages.

Section 1 – Identification du projet

Veuillez inscrire le titre de votre projet.

Section 2 – Identification des responsables du projet

Les pages 1 et 2 du formulaire doivent spécifier le nom de l'établissement ou des établissements dont le projet est issu et, pour chacun, le nom et les coordonnées de la personne responsable du projet. L'établissement et le responsable inscrits dans la rubrique *Établissement 1* sont considérés comme le *responsable principal du projet*. Veuillez noter que toute correspondance en lien avec la proposition de projet détaillée sera adressée au responsable principal du projet.

Section 3 – Description et fondements du projet (maximum 4 pages)

Cette section vise à décrire le projet et ses fondements. On cherche à comprendre et à cerner le plus clairement possible la problématique visée et l'innovation proposée pour y répondre. C'est aussi l'occasion d'explorer la littérature en termes de données probantes pertinentes et de connaissances acquises dans le cadre d'autres expériences similaires et de réfléchir à leur pertinence et à leur application dans votre contexte propre.

Section 4 – Planification de la réalisation du projet (maximum 2 pages excluant les grilles)

Cette section sert à formuler les objectifs et à décrire brièvement les principales étapes de réalisation de votre projet. La première rubrique (description de l'équipe de projet) doit être remplie à même le formulaire. Pour les deux autres rubriques, utilisez les grilles de travail intitulées *Objectifs et indicateurs de suivi du projet* et *Plan de réalisation du projet*. L'espace disponible à la rubrique du formulaire peut alors être utilisé, au besoin, pour des commentaires ou éléments d'information qui ne peuvent être inscrits dans les grilles.

GRILLE : OBJECTIFS ET INDICATEURS DE SUIVI DU PROJET

Cette grille sert à expliciter, sous forme d'objectifs, les résultats que l'on espère atteindre avec le projet. Le nombre d'objectifs varie selon le projet, mais est habituellement situé entre un et cinq.

Vérifiez si chaque objectif répond aux critères S-M-A-R-T :

- S** : Spécifiques, Signifiants
- M** : Mesurables, Motivants
- A** : Atteignables, Acceptables
- R** : Réalistes, Raisonables
- T** : sur une période de Temps définie

L'équipe de projet devra être en mesure de vérifier l'atteinte de ses objectifs en cours de projet ou en fin de parcours à l'aide de mesures (indicateurs) quantitatives ou qualitatives. Les indicateurs que vous proposez d'utiliser doivent figurer à la deuxième colonne. La troisième colonne sert à préciser la source d'information ou la stratégie de collecte envisagée pour obtenir les données requises. Il peut s'agir de systèmes d'information cliniques ou administratifs, d'un questionnaire, d'observation directe, d'entrevues, etc. Le cas échéant, il faut identifier les personnes ou groupes qui seront les répondants et leur nombre approximatif.

GRILLE : PLAN DE RÉALISATION DU PROJET

Cette grille sert à détailler le plan de réalisation de votre projet. Selon les cas, il peut être décomposé en quelques composantes. Pour chacune, il faut spécifier les activités projetées, la ou les personnes responsables de leur réalisation, les livrables attendus et le calendrier prévu (les livrables sont les extraits directement générés par les activités, ils doivent être tangibles).

Section 5 – Analyse stratégique des conditions de succès et de pérennité (maximum 1 page)

Cette section vise à explorer les conditions de succès et de pérennité de votre projet. À cette fin, nous vous proposons deux outils simples communément utilisés en gestion de projet.

GRILLE : ANALYSE SWOT

Cette grille réfère aux termes *Strengths*, *Weaknesses*, *Opportunities*, *Threats* (forces, faiblesses, opportunités, contraintes). Elle sert à identifier les facteurs de l'environnement interne (forces et faiblesses) et de l'environnement externe (opportunités et contraintes) qui peuvent influencer positivement ou négativement l'atteinte des objectifs de votre projet. Pour plus d'information sur l'analyse SWOT, vous pouvez consulter les références suivantes :

<http://erc.msh.org/quality/ittools/itswot.cfm>

http://en.wikipedia.org/wiki/SWOT_analysis

<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/performance-innovation/legg/DIRIGER,%20R%C3%89ALISER,%20DIFFUSER.pdf>

GRILLE : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

La grille *Analyse des parties prenantes* sert à énumérer tous les partenaires et parties prenantes de votre projet ainsi qu'à les catégoriser en fonction de leur degré de soutien au projet et de leur pouvoir d'influence sur sa mise en œuvre. Il peut s'agir d'individus, de groupes ou d'autres organisations. L'outil devrait vous amener à identifier les alliances et les collaborations qui seront déterminantes du succès de votre projet. Pour plus d'information sur cette analyse, vous pouvez consulter les références suivantes :

<http://erc.msh.org/quality/ittools/itstkan.cfm>

http://en.wikipedia.org/wiki/Stakeholder_analysis

<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/performance-innovation/legg/DIRIGER,%20R%C3%89ALISER,%20DIFFUSER.pdf>

Section 6 – Références (maximum 1 page)

Les références bibliographiques de votre projet doivent figurer dans cette section.

Section 7 – Signatures et engagement de l'organisation

Tous les responsables du projet indiqués dans la section 2 doivent signer le formulaire. Les directeurs généraux doivent également apposer leur signature afin de confirmer leur accord avec le contenu de la proposition de projet détaillée.

DESCRIPTION DES CRITÈRES DE SÉLECTION

Les sept critères de sélection des projets ont été établis par le comité directeur du Laboratoire d'expérimentation en gestion et en gouvernance de la santé et des services sociaux (LEGG). Ils servent de guide lors de l'évaluation des propositions de projet reçues et lors de la prise de décision pour la sélection des projets retenus.

En résumé, les membres du comité directeur :

1. Évaluent l'admissibilité des propositions de projets pour leur réalisation au cours de l'année;
2. Allouent une valeur de cotation pour chaque critère permettant de comparer les propositions de projets entre elles;
3. Sélectionnent quatre projets à partir de la somme des valeurs de cotation de chaque critère et à la suite d'une délibération entre les membres.

Pertinence (20 %)

Votre projet est qualifié de judicieux, d'approprié, car il répond à un besoin d'amélioration significatif pour une problématique de la santé de la population en général ou d'une population cible ou un besoin d'amélioration de la dispensation ou de l'organisation des services de santé, des services sociaux et des services complémentaires sous-jacents.

et

Votre projet possède une valeur ajoutée en s'inscrivant dans les priorités, les orientations ou les objectifs stratégiques valorisés au sein de la région présentés dans le document intitulé Planification stratégique montérégienne : Partenaires pour l'amélioration 2010-2015.

Innovation (15 %)

Votre projet est qualifié de visionnaire, de créatif, d'évolutif. Il apporte des changements tels qu'une nouvelle approche ou intervention ou mode d'organisation pour améliorer la performance d'une pratique clinique, d'une offre de service, de l'organisation, du réseau, du système de santé et des services sociaux.

ou

Votre projet veut mettre à l'essai une approche qui a déjà donné des résultats de performance significatifs ailleurs que dans votre établissement ou votre service. Votre projet veut évaluer et explorer cette approche dans un environnement ou un contexte différent tout en misant sur l'amélioration des services.

Rigueur (15 %)

Votre projet démontre clairement la problématique. Les objectifs sont congruents, précis et mesurables. La démarche scientifique pour la réalisation du projet est bien illustrée et logique.

Faisabilité (15 %)

Votre projet est réalisable à l'intérieur de l'échéancier prévu au concours (12 mois de réalisation), compte tenu des réalités financières, technologiques et humaines de votre milieu.

Mobilisation (15 %)

Votre projet démontre clairement que vous avez reçu un appui concret des décideurs au sein de votre organisation. S'il y a lieu, vous avez reçu l'aval des partenaires concernés par ce projet. Chaque partie concernée connaît clairement son rôle et ses responsabilités en lien avec ce projet. Vous démontrez également que votre projet sera porté par une personne ayant des capacités de mobilisation et de leadership.

Potentiel de pérennité (10 %)

Votre projet fait déjà l'objet d'une attention particulière au sein du comité de direction de votre établissement. En fonction des résultats obtenus lors de l'expérimentation LEGG, le projet sera soutenu dans son implantation permanente à même le budget de fonctionnement de l'établissement.

Potentiel de transférabilité (10 %)

Votre projet présente une idée qui pourrait facilement être transférée et adaptée dans d'autres milieux ou organisations. Il est empreint de connaissances et de données qui pourraient être aisément apprises et intégrées par différents acteurs en gestion et en gouvernance de la santé.

TRANSMISSION DE LA PROPOSITION DE PROJET DÉTAILLÉE

Le LEGG doit recevoir la proposition de projet détaillée dûment remplie et signée au plus tard **le 26 août 2013 à midi**.

La proposition de projet détaillée **doit être transmise par courriel, en format Microsoft Word, à l'adresse claire.lavoie.agence16@ssss.gouv.qc.ca**

Si vous êtes dans l'impossibilité d'insérer les signatures électroniques des responsables du projet et des directeurs généraux dans le document, veuillez également, dans les jours qui suivent, expédier par la poste une copie papier du formulaire signé à l'attention de :

Claire Lavoie
LEGG – Concours Projets innovants 2013
Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie
1255, rue Beauregard
Longueuil (Québec)
J4K 2M3

CALENDRIER DES ÉTAPES À VENIR

Voici un aperçu approximatif des prochaines dates importantes du concours. Les dates finales seront précisées dès que possible.

Septembre 2013	Sélection finale par le comité directeur des projets qui seront réalisés avec le soutien du LEGG
Fin septembre	Transmission du résultat du processus de sélection aux responsables
Octobre 2013 à octobre 2014	Réalisation des projets innovants

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec :

Jacques Fortin, Directeur de la gestion de la planification, de la performance et des connaissances
450 928-6777, poste 4398, ou par courriel : jacques.fortin.agence16@ssss.gouv.qc.ca

Claire Harrisson, Chef d'équipe, Direction de la gestion de la planification, de la performance et des connaissances
450 928-6777, poste 4085, ou par courriel : claire.harrisson.agence16@ssss.gouv.qc.ca